

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**PROCES-VERBAL DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR**

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 18 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de GRATENTOUR, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick DELPECH, Maire.

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. CAMBOU. DA COSTA. DAUMONT. DELPECH. GUITARD. LENORMAND. MANHES. ROUSSEL. SAURIN. VERDELET VILA. ZEPHIR. Mmes DEMAISON. DUCHAYNE. ESTEVEZ. FORT-POUJOL. MARGUERES. MICHAUD. NEVETON-SANTAELLA. POUJADE. RAYNAL. RAYNAUD.

ABSENTS ET EXCUSES : M. BACALERIE (pouvoir Mme MICHAUD). Mme CANTALOUBE (pouvoir M. VERDELET). Mme CASTAING (pouvoir M. DELPECH). Mme CHAY (pouvoir M. SAURIN).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. SAURIN.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Décision modificative n° 3 du budget général.
- 2/ Modification du tableau des effectifs.
- 3/ Demande de subvention au CD 31 – Actualisation de la demande de subvention pour l'annexe de la mairie.
- 4/ Achat par la Mairie du terrain au 4 rue de Maurys.
- 5/ Création d'une servitude écologique sur un espace vert situé rue de Lembarbéou.
- 6/ Questions diverses.

NOMBRE DE VOTANTS		
EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
27	22	27
DATE DE CONVOCAION		
12 octobre 2022		
DATE D'AFFICHAGE		
12 octobre 2022		

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

.../...

1/ DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042-823 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	0.00 €	243.71 €	0.00 €	0.00 €
D-60832-823 : Fournitures de petit équipement	4 134.31 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6088-414 : Autres matières et fournitures	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6088-4220 : Autres matières et fournitures	0.00 €	3 210.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611-414 : Contrats de prestations de services	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611-823 : Contrats de prestations de services	12 392.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6135-823 : Locations mobilières	0.00 €	1 730.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61524-823 : Bois et forêts	0.00 €	14 652.80 €	0.00 €	0.00 €
D-6184-4220 : Versements à des organismes de formation	3 210.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	20 736.31 €	20 736.31 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	20 736.31 €	20 736.31 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020-01 : Dépenses imprévues (investissement)	12 915.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	12 915.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1311-01 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	84 238.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	84 238.00 €
D-21312-1723-213 : 1723 2ième GROUPE SCOLAIRE	0.00 €	11 715.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-2207-321 : 2207 CAFE - MEDIATHEQUE	6 816.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21571-2205-820 : 2205 SERVICE TECHNIQUE	0.00 €	6 816.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-2116-251 : 2116 MATERIEL CANTINE 2021	268.98 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-2118-213 : 2118 MOBILIER GROUPE SCOLAIRE THOMAS PESQUET 2021	158.39 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-2125-213 : 2125 MOBILIER GROUPE SCOLAIRE MAURICE SAQUER 2021	118.76 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-2131-414 : 2131 JEUX GROUPE SCOLAIRE THOMAS PESQUET	341.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-2214-213 : 2214 GROUPE SCOLAIRE SAQUER	0.00 €	729.20 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-2124-421 : 2124 MOBILIER CENTRE DE LOISIRS MAURICE SAQUER 2021	110.05 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-2214-213 : 2214 GROUPE SCOLAIRE SAQUER	0.00 €	1 468.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	7 814.16 €	20 729.16 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-1505-411 : 1505 AMENAGEMENT SALLE POLYVALENTE	0.00 €	84 238.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	84 238.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	20 729.16 €	104 967.16 €	0.00 €	84 238.00 €
Total Général		84 238.00 €		84 238.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour** :

- **ACCEPTÉ** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

2/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la commune de Gratentour en date du 29 mars 2022,

Considérant que l'évolution de l'organisation des services de la Mairie nous conduit à proposer la création de cinq (5) postes au sein de notre tableau des effectifs, et d'en supprimer quatre (4) autres devenus obsolètes. Le détail en est le suivant :

.../...

- création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, en remplacement d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet qui est supprimé. Ce poste est créé suite à la progression de carrière d'un agent.
- création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet, dans le cadre de la pérennisation du poste d'accueil et portage de repas au CCAS. Ce poste est actuellement occupé par un agent sous le statut de Parcours Emploi Compétences à temps complet, dont le poste est supprimé.
- création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet, 20h/semaine, pour le renforcement du service comptabilité et ressources humaines.
- création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet, pour renforcer le service du Centre de Loisirs Associé aux Ecoles (CLAE) Thomas Pesquet et Maurice Saquer.
- création d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe à temps complet, pour récompenser un agent du service destination sports ayant réussi le concours. En compensation, son poste actuel d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe à temps complet est supprimé.
- suppression d'un autre poste à temps complet inusité dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DECIDE, par 27 voix pour, de modifier le tableau des effectifs selon les termes suivants :

EMPLOIS (désignés par le grade)	ECHELLE INDICIAIRE		NOMBRE D'EMPLOIS CREEES	EMPLOIS POURVUS au 18/10/2022				total
	Indices bruts			Titulaires stagiaires		non titulaires		
	1er échelon	dernier échelon		TC	TNC	TC	TNC	
Emploi Fonctionnel Directeur Général des Services	485	832	1	1				1
Filière Administrative								
Attaché principal	593	1015	1	1				1
Attaché	444	821	2	2				2
Rédacteur	372	597	2	1				1
Adjoint Adminis ppal 1 ^{ère} cl	388	558	1	1				1
Adjoint Adminis ppal 2 ^e cl	368	486	6	4				4
Adjoint Administratif	367	432	6	3		1	1(**)	5
Filière Technique								
Ingénieur	444	821	1	0				0
Agent de maîtrise principal	390	597	4	4				4
Adjoint technique principal 2ème classe	368	486	5	5				5
Adjoint technique	367	432	17	13	1	2(*)		16

.../...

Filière Police								
Chef de service police municipale Principal 1ère classe	446	707	1	1				1
Chef de service police municipale	372	597	1	0				0
Chef de police	385	586	1	0				0
Brigadier-chef principal	390	597	2	2				2
Filière Sociale								
ATSEM principal 1ère classe	388	558	1	1				1
ATSEM principal 2ème classe	368	486	4	3				3
Filière Sportive								
Educateur sportif principal 2ème classe	389	638	2	1				1
Opérateur qualifié	368	486	1	1				1
Filière Animation								
Animateur principal 1ère classe	446	707	1	1				1
Animateur	372	597	1	0				0
Adjoint d'animation ppal 1ère classe	388	558	1	1				1
Adjoint d'animation ppal 2ème classe	368	486	5	4				4
Adjoint d'animation	367	432	20	15		1	2 (**)	18
TOTAL GENERAL			87	65	1	4	3	73

(*) Non Titulaires TC : DONT UN AGENT EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

(**) Non Titulaires TNC : 2 agents 20h/semaine ; 1 agent 17h50/semaine

3/ DEMANDE DE SUBVENTION AU CD 31 – ACTUALISATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEXE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a obtenu du Conseil Départemental 31, le 14 novembre 2019, une subvention pour son projet de restauration d'annexe de la Mairie, dont le montant était de 67 550 € pour un projet qui avait été évalué à l'époque à 193 000 € HT.

Il s'est trouvé que quelques mois plus tard débutait la crise sanitaire, qui a entraîné un retard dans l'organisation de l'appel d'offres, et a causé une explosion du coût des matériaux bouleversant le bilan financier de l'opération, lequel est passé à 334 211.21 € HT. Les travaux ont débuté fin 2021.

Au mois d'avril 2022, la commune demandait au Conseil Départemental d'une part la prolongation du bénéfice de la subvention, compte-tenu de la crise sanitaire, et d'autre part une révision de son montant compte-tenu du nouveau bilan financier.

.../...

A l'invitation du Conseil Départemental 31, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de renoncer au bénéfice de la subvention de 67 550 € ;
- de solliciter du Conseil Départemental 31 une nouvelle subvention pour le projet de restauration de l'annexe de la Mairie, dont le coût des travaux est passé à 334 221.21 € HT pour le coût des travaux (et 41 913.75 € HT d'études), sachant que la Mairie a obtenu pour ce projet une subvention DETR de la Préfecture d'un montant de 84 238 €.

Il précise que le Conseil Départemental s'engage à instruire cette nouvelle demande de subvention dans le cadre du contrat de territoire sur l'année 2022. La demande précédente qu'a faite la commune pour son relais petite enfance sera pour sa part instruite sur l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour**, décide de donner un avis favorable aux propositions de son Maire telles que détaillées dans la présente délibération.

4/ ACHAT PAR LA MAIRIE DU TERRAIN SITUÉ AU 4 RUE DE MAURYS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 9 avril 2017, la commune demandait à l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) de Toulouse-Métropole de se porter acquéreur d'un bien situé au 4 rue de Maurys à Gratentour, comprenant une maison d'habitation sur un terrain de 1671 m², situé près du parc de l'Hôtel de Ville. La transaction a été formalisée par acte notarié le 9 avril 2019 quand l'EPFL a acquis ce bien à l'amiable auprès de la famille PARIS pour la somme de 250 000 €.

Parallèlement, la Mairie signait avec l'EPFL une convention de portage pour une durée de 3 ans, se terminant le 8 avril 2022. Il a été demandé une prorogation d'une année du portage de ce bien, qui doit être racheté par la commune à l'EPFL au mois d'avril 2023.

Il est donc proposé

- d'autoriser le Maire à ratifier la convention proposant de proroger d'un an le portage de ce bien, jusqu'au 8 avril 2023 ;
- d'autoriser le Maire à signer l'acte d'achat à l'EPFL de ce bien au mois d'avril 2023, sachant que le prix en sera fixé à 193 035.15 € TTC, calculé comme suit :
 - o prix d'achat de 250 000 € minoré en y affectant la totalité de la quote-part de Taxe Spéciale d'Équipement perçue par l'EPFL et dédié à l'acquisition de biens de la commune de Gratentour, ramenant la valeur du bien à 188 465.04 € HT ;
 - o ajout d'une TVA sur la marge de 4 570.11 €, montant à préciser par le notaire au moment de la signature de l'acte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour**, décide de donner un avis favorable aux propositions de son Maire telles que détaillées dans la présente délibération.

5/ CREATION D'UNE SERVITUDE ECOLOGIQUE SUR UN ESPACE VERT SITUÉ RUE DE LEMBARBEOU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 10 juin 2021 le conseil municipal votait l'octroi d'une servitude écologique sur son espace vert situé sur la rue de Fontgauzy, permettant à l'association locale ARC (Association contre le Réchauffement Climatique) domiciliée à Castelginest d'y réaliser une micro-forêt dans une zone urbaine.

.../...

La forme juridique de cette mise à disposition est servitude écologique dite « Obligation Réelle Environnementale » (ORE), sorte de servitude environnementale décrite par l'article L.132-3 du code de l'environnement. La commune reste propriétaire de la parcelle mais s'engagera, sous la forme d'un acte authentique, de conserver les essences plantées par l'association.

Après consultation de la commission environnement, le Maire propose au conseil municipal d'accorder une nouvelle servitude écologique à l'association ARC sur le parc de Lembarbéou (situé entre le 8 et le 10 de la rue du même nom – Parcelle AP 10). Les frais notariés seraient à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour**, décide de donner un avis favorable à la création d'une nouvelle servitude écologique sur le parc de Lembarbéou.

6/ QUESTIONS DIVERSES

a) Demande de subventions pour le projet de Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réalisation d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), au 4 rue de Maurys, évoqué lors du dernier débat d'orientation budgétaire, et dont la réalisation a été décidée en 2023.

Il se trouve que le dossier vient d'évoluer avec le solutionnement de la question foncière, qui a permis à notre architecte, M. Avellana, d'effectuer un nouveau bilan financier des travaux de restauration et de transformation de cette maison individuelle. Ceux-ci sont fixés à 214 800 € HT au stade de l'APD, auxquels on peut ajouter 13.16 % d'honoraires de maîtrise d'œuvre (26 267.68 € HT). A ce coût des travaux s'ajoute le prix du foncier qui se monte à 193 035.15 € TTC.

Monsieur le Maire propose, sur cette base, de solliciter nos partenaires institutionnels pour une demande de subvention sur cette opération, à savoir la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le Conseil Départemental de Haute-Garonne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour**, décide de donner un avis favorable à la proposition de son Maire et le charge de présenter les dossiers correspondants

- FIN DE LA SEANCE -



Le Maire,

Patrick DELPECH

MAIRIE DE GRATENTOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022

N° des délibérations	Date d'examen de la délibération	objet	Etat (Approuvée/Ajournée/Rejetée)
2022/53	18/10/2022	Décision modificative n° 3 du budget général	Approuvée
2022/54	18/10/2022	Modification du tableau des effectifs	Approuvée
2022/55	18/10/2022	Demande de subvention au CD 31 – Actualisation de la demande de subvention pour l'annexe de la mairie	Approuvée
2022/56	18/10/2022	Achat par la mairie du terrain situé au 4 rue de Maurys	Approuvée
2022/57	18/10/2022	Création d'une servitude écologique sur un espace vert situé rue de Lembarbéou	Approuvée
2022/58	18/10/2022	Demande de subventions pour le projet de Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)	Approuvée

Fait à Gratementour, le 21 octobre 2022.



Le Maire,

Patrick DELPECH